

Fiche Formation PERSONNE AVERTIE

Objectifs de la formation :

Permettre au Personnel Averti d'être formé et informé afin d'éviter de créer un danger ou de s'exposer au danger que peut présenter l'électricité dans l'exercice de son activité.



DUREE : 7 Heures



PRE REQUIS :

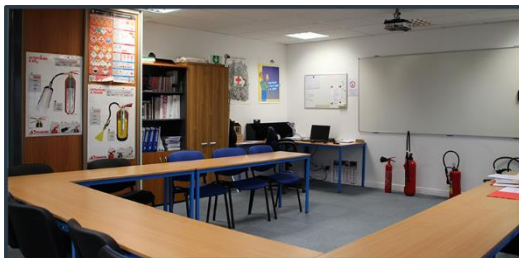
- Formation ouverte au personnel non-électricien travaillant dans un environnement des risques électriques et/ou réalisant exclusivement des travaux d'ordre non électrique, lors d'opérations sur les véhicules/engins à motorisation thermique, électrique ou hybride.
- Aucune connaissance en électricité n'est demandée.
- Maîtriser la langue française : savoir la comprendre, la lire, l'écrire et la parler.



CONTENU PEDAGOGIQUE :

• SAVOIR :

- Différencier les grandeurs électriques.
- Connaître l'architecture des véhicules/engins thermiques, électriques et hybrides.
- Lister les domaines de tensions et les caractéristiques des conducteurs, des isolants et le degré de protection des connecteurs (IP XX).
- Lister les principaux effets et conséquences du courant électrique sur le corps humain et ses conséquences.
- Connaître les règles élémentaires de prévention du risque électrique sur les générateurs.
- Conduite à tenir en présence de risque électrique.



• SAVOIR –FAIRE :

- Localiser les sources électriques sur les véhicules/engins pouvant être source de risque électrique.
- Mettre en œuvre les règles élémentaires de prévention du risque électrique.



VALIDATION :

Epreuve théorique constituée de plusieurs questions destinées à évaluer les savoirs.
Critère d'acceptation : 70% de bonnes réponses
Epreuve pratique durant laquelle le candidat devra exécuter les tâches indiquées
Pour valider la formation, il convient de réussir les tests théoriques et pratiques

